



« En 1930, le Professeur Mazel fonde le premier Institut de Médecine du Travail à Lyon. »

*Olivier Faure, Professeur d'histoire contemporaine, Université Lyon 3. Membre du Laboratoire de Recherche Historique en Rhône-Alpes (LAHRA).
Entretien réalisé par Laure Bornarel le 10 juillet 2006.*

A quelle époque apparaissent les prémices de la santé et de la sécurité au travail ?

Tout débute dans les mines et les carrières. En 1810, un premier décret impose au patronat de payer les frais médicaux des ouvriers blessés lors des accidents du travail. Dans une logique de gestion optimale des coûts, les propriétaires de mine engagent alors les premiers médecins d'entreprise et ouvrent même des hôpitaux spécialisés. Concentrés au départ uniquement sur les accidentés du travail, ces services vont étendre leurs préoccupations à l'état de santé général des mineurs puis prendre en charge l'ensemble des familles. Un moyen efficace de maintenir la paix sociale parmi une population soumise à des conditions de vie et de travail difficiles. C'est le tout premier modèle de sécurité sociale. La même année, un autre décret met en place une inspection et un contrôle des établissements industriels insalubres, incommodes ou dangereux. Cette mesure vise en fait plus à protéger les riverains que les travailleurs, car aucune norme interne n'est prise en compte. L'implantation industrielle en est aussi facilitée, car la prise de décision est remise à un comité d'experts et retirée du champ de la justice. Il faut intégrer le fait qu'à l'époque, l'industrie est considérée comme un progrès, et que l'on se préoccupe surtout de la préservation des intérêts du commerce. Remettre en question le système pour des considérations de santé publique n'est pas pensable.

Comment réagissent les travailleurs ?

La protection sanitaire est loin d'être au centre des revendications syndicales, axées principalement sur les salaires et la durée du travail. L'une des raisons tient sans doute à la culture ouvrière, majoritairement basée sur des valeurs masculines où la prise de risque est considérée comme valorisante... Et puis, ce n'est tout simplement pas dans les esprits. En 1840, le Dr Villermet, célèbre pour sa description de la condition ouvrière, finit tout de même par conclure que les ouvriers sont moins malheureux que les paysans du 18^e siècle et que nombre de leurs maux proviennent de leurs « dissipations ». L'exemple de la lutte contre la tuberculose est révélateur : l'agent de cette maladie contagieuse est connu mais on ne sait pas comment le détruire. La prévention préconisée va porter sur l'environnement, et notamment l'habitat. Il y aura peu de réflexion sur les effets pathogènes des conditions de travail. On insiste sur la tenue du ménage : ne pas cracher par terre, aérer, éviter d'avoir des bibelots qui pourraient laisser prise au virus, etc. En fait, les comportements individuels sont vite incriminés et les trois fléaux sociaux de l'époque associés : alcool, maladies vénériennes et tuberculose. La littérature médicale retient jusqu'en 1880 la responsabilité individuelle dans la contraction du virus ! La silicose sera pourtant la première maladie à être considérée comme maladie professionnelle, tout comme l'ankylostomose, autre maladie du mineur.

De quand datent les premières lois sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs ?

1892-93. Elles portent sur les lieux de travail, ce qui correspond au mouvement hippocratique alors en vigueur. Il y a une adhésion des médecins à la thèse d'Hippocrate qui insiste sur l'influence de l'environnement sur la santé. Les topographies médicales fleurissent. Le paludisme est rebaptisé malaria, en réponse à la croyance que la maladie s'attrape par le « mauvais air », le brouillard qui entoure les marais... Les premières normes de sécurité au travail sont du même registre : limitation des émanations de poussières, installations sécuritaires sur des engrenages de machines rotatives, etc. L'étape suivante est la loi de 1898. Avant cette loi, un ouvrier victime d'un accident du travail devait prouver en justice la responsabilité de son employeur pour obtenir une indemnisation. C'était une situation qui devenait socialement intolérable. Avec cette loi, la responsabilité civile de l'employeur était automatiquement imputée en cas d'accident du travail. Conséquence directe : les patrons se sont assurés. Et les compagnies d'assurance ont engagé des médecins pour se rendre sur les lieux de travail et prévenir les accidents. Les primes d'assurance coûtant cher, les prescriptions de ces médecins étaient généralement suivies par le patronat.

Est-ce la naissance de la médecine du travail ?

Non, pas encore. Les vraies réflexions sur la santé au travail commencent plus tardivement, sous l'influence de l'exemple d'autres pays européens. L'Allemagne et l'Angleterre connaissent une industrialisation de masse importante, qui accélère la structuration de leur médecine publique. En France, plusieurs facteurs ralentissent ce processus. La présence du petit artisanat limite les effectifs du monde ouvrier industriel. Le corps médical français est très attaché à son statut libéral et la tradition d'intervention de l'Etat en matière de santé est moindre que dans d'autres pays. Le tournant a lieu en 1902. Le premier congrès international sur les maladies professionnelles se tient en Italie. Une Commission internationale de médecine du travail est constituée, et, en France, c'est la création de l'Inspection du Travail et, dans la foulée, du Ministère du Travail... Des personnalités lyonnaises jouent un rôle de premier plan : le Dr Etienne Martin est chargé en 1915 de l'inspection médicale des usines d'armements, où les ouvriers sont particulièrement exposés aux risques. La fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale voit l'avènement du Bureau International du Travail et de l'Organisation International du Travail. La réflexion est cette fois-ci enclenchée, et, en 1929, ce même Dr Martin lance la Revue de Médecine du Travail. En 1930, le Professeur Mazel fonde le premier Institut de Médecine du Travail à Lyon. Il sera suivi par la création à Paris de l'Institut d'hygiène industrielle et de médecine du travail par le Dr Balthazard. D'autres revues spécialisées paraissent : Le médecin d'usine, et Le travail humain, en 1933. Il est intéressant de noter que les avancées se font grâce aux médecins légistes, formés en toxicologie et jouant un rôle d'expert auprès des tribunaux. La médecine du travail sera légalement instituée en 1946.